



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
9 février 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 9<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 12 octobre 2011, à 10 heures

*Président* : M. Yohanna (Vice-Président) ..... (Nigéria)

## Sommaire

Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-54070X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Momen (Bangladesh), M. Yohanna (Nigéria), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## **Point 24 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement**

### **a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/66/79-E/2011/107)**

### **b) Coopération Sud-Sud pour le développement (A/66/229)**

1. **M. Stelzer** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2009 » (A/66/79-E/2011/107), précise que ce document contient des analyses plus poussées de plusieurs questions importantes relatives au financement.

2. Quoique les contributions totales du système des Nations Unies pour le développement aient presque doublé en termes réels entre 1994 et 2009, les ressources de base et les autres ressources ont augmenté à des taux différents de 10 % et de 2 % respectivement sur une base annuelle. Pendant cette période, malgré une augmentation en termes réels, la part des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a diminué de 76 % à 63 %. Cependant, en raison d'un élargissement substantiel de la base de financement, cette baisse a été compensée par l'augmentation des ressources provenant d'autres contributeurs. La croissance rapide des contributions des institutions multilatérales au développement est récemment devenue la tendance la plus significative en matière de financement. Cela étant dit, en raison de la dépendance à l'égard d'un petit nombre de pays donateurs pour le financement de base, il est difficile de maintenir la masse critique des ressources de base dont a besoin le système pour fonctionner efficacement. L'examen quadriennal complet de l'Assemblée générale pour 2012 devrait accorder une attention particulière à cette question.

3. Le rapport met en lumière la croissance exponentielle des ressources autres que de base au cours des 15 dernières années. Celle-ci a eu une

incidence défavorable sur la cohérence à l'échelle du système. Afin de remédier à ce problème, dans sa résolution 64/289, l'Assemblée générale engage les institutions spécialisées à améliorer la gestion et le contrôle des ressources autres que les ressources de base affectées à un programme ou à un projet et à évaluer la mesure dans laquelle ces ressources sont fonction de leurs plans stratégiques. La question de la prévisibilité, de la fiabilité et de la stabilité du financement provenant de contributeurs individuels est cruciale et il importe d'y prêter attention.

4. En ce qui concerne la question des dépenses, il affirme que le rapport introduit la notion de ressources disponibles des pays afin de dégager une idée plus nette de la proportion des contributions au système des Nations Unies pour le développement qui est investie dans les activités de développement à l'échelon national dans les pays bénéficiant d'un programme de pays. Il met en relief l'écart important dans la répartition des dépenses d'appui aux programmes et de gestion des organisations entre les ressources de base et les autres ressources, ce qui a eu pour effet d'attribuer une part beaucoup plus modeste des ressources de base aux activités de programme. Pour que les coûts soient équitablement répartis entre les deux sources de financement, le taux de recouvrement de 7 % appliqué par certaines entités devrait être doublé. Il ressort également du rapport que, du point de vue du financement, le système des Nations Unies pour le développement est un partenaire de développement important pour seulement 25 % des pays de programme. À l'opposé, il est un partenaire beaucoup moins important dans 44 % de ces pays.

5. Enfin, M. Stelzer fournit de l'information sur les flux de financement des activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies en 2010, selon laquelle la part des ressources de base dans les activités de développement est passée de 34 % en 2009 à 31 % en 2010.

6. **M. Zhou Yiping** [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état de la coopération Sud-Sud (A/66/229), affirme que, pendant la période considérée, les pays du Sud ont fait preuve d'une résilience économique exceptionnelle, en dépit du ralentissement économique mondial. Le soutien accordé aux initiatives d'intégration régionale par les mécanismes institutionnels renforcés représente une tendance encourageante. En Afrique, le Nouveau

Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est devenu une institution à part entière, alors que la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement ont toutes deux joué un rôle déterminant dans leurs continents respectifs. Toujours en Afrique, des mesures ont été prises pour promouvoir une plus grande intégration monétaire et la création de zones de libre-échange. De son côté, l'Asie offre plusieurs exemples aussi édifiants de progrès réalisés en matière d'aide à l'intégration économique régionale.

7. Les accords officiels entre les pays en développement reflètent et favorisent des interactions plus dynamiques, alors que l'aide au développement sous forme de prêts et de subventions à des conditions de faveur a augmenté rapidement au cours des dernières années. Le rapport salue en outre d'un certain nombre de pratiques exemplaires, y compris la couverture élargie de l'Agence turque pour la coopération et le développement international et les initiatives prospectives d'un grand nombre de pays en développement. Les partenariats de coopération triangulaire sont également devenus plus dynamiques grâce aux projets d'aide technique soutenus par des partenaires comme la Société allemande de coopération internationale et l'Agence de coopération internationale du Japon, un chef de file dans le domaine, de même que par d'autres groupes de pays développés et d'organisations internationales. Pour sa part, l'ONU a fourni un soutien accru à la coopération Sud-Sud, qui a été généralisé par le biais de politiques générales et de mécanismes de planification améliorés. Cette forme de coopération a été intégrée aux directives de l'ONU destinées aux équipes de pays chargées d'établir des bilans de pays et au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La plupart des organisations du système ont mis en place des programmes ou des projets visant à le soutenir aux niveaux du Siège, des régions et des pays. La coopération Sud-Sud est donc devenue le paradigme de développement privilégié pour faire face aux défis mondiaux, grâce à la direction politique de tous les États Membres, en particulier le Groupe des 77 et la Chine, et à la direction exécutive et institutionnelle dynamique du Secrétaire général et des autres hauts fonctionnaires du système des Nations Unies. Le Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud constitue également un cadre directeur précieux à cet égard.

8. Cependant, le rapport identifie également des faiblesses, y compris les inégalités grandissantes dans les pays du Sud et entre les pays du Sud, ainsi que les difficultés rencontrées par les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pendant que les économies émergentes s'efforcent de rattraper le monde développé, les inégalités intérieures demeurent toujours un obstacle important au développement durable. Ces défis, combinés à d'autres défis plus systémiques et à d'autres déséquilibres structurels entre le Nord et le Sud et dans le Sud, rendent la coopération Sud-Sud encore plus importante dans le monde d'aujourd'hui.

9. **M. Suárez Salvia** (Argentine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, affirme que le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les autres ressources est très préoccupant. En outre, la tendance croissante des partenaires de développement à se fier aux ressources affectées remet en cause deux des principes des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, à savoir qu'elles devraient être neutres et adaptées aux besoins particuliers des pays. Ces activités doivent être mises en œuvre dans le plus grand intérêt des pays bénéficiaires, conformément aux politiques et aux priorités nationales. Elles devraient être évaluées en fonction de la mesure dans laquelle elles ont aidé ces pays à éliminer la pauvreté et la faim et à réaliser une croissance et un développement économiques durables.

10. Sa délégation demande instamment à tous les partenaires de développement de mettre en œuvre le Document final de Nairobi et préconise la généralisation du soutien à la coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, dans l'ensemble du système des Nations Unies. En conséquence, il conviendrait de continuer de renforcer la cohérence et la coordination du soutien du système des Nations Unies en ce qui concerne ce type de coopération. Le système des Nations Unies et les commissions régionales devraient également aider les pays en développement à établir ou à améliorer les centres d'excellence dans leurs domaines de compétence. Cependant, la coopération Sud-Sud doit demeurer complémentaire aux formes traditionnelles de coopération et non pas s'y substituer.

11. **M. Bairagi** (Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que le Programme d'action d'Istanbul définit le cadre d'un

partenariat mondial renouvelé visant à combler leurs aspirations en matière de développement. Par conséquent, sa délégation se félicite de la décision prise récemment par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'intégrer ce programme dans son prochain cycle de planification et appelle les autres organismes du système à emboîter le pas.

12. Les pays les moins avancés ne pourront relever les défis auxquels ils sont confrontés sans la coopération internationale, seul moyen dont ils disposent pour remédier à leur déficit en matière de capacités humaines et institutionnelles. La coopération internationale devrait cependant respecter le principe de l'appropriation et de la maîtrise nationales et être guidée par les besoins déterminés à l'échelon national.

13. Le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les autres ressources est inquiétant, compte tenu de l'importance des activités opérationnelles de développement universelles, spontanées, neutres et multilatérales reposant sur des accords de financement prévisibles, fiables et durables. Les ressources autres que les ressources de base devraient être conformes aux objectifs des entités compétentes de l'Organisation et harmonisées avec les priorités des pays bénéficiant d'un programme. En même temps, le recours à des mécanismes de financement novateurs combinés aux cadres pluriannuels de planification et de financement permettrait de rehausser grandement l'efficacité de ces activités, tout comme l'application plus large et plus dynamique du principe « Unis dans l'action ».

14. La coopération Sud-Sud est également un outil de soutien important pour les pays les moins avancés, notamment par le biais de l'aide au développement et des apports financiers, du transfert de technologie et de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent. Son extension serait bien accueillie par les pays bénéficiaires, en particulier du point de vue du renforcement de leurs capacités en matière de technologie et de production. L'importance accrue d'une telle coopération devrait être assortie d'un plus grand soutien du système des Nations Unies. Celui-ci devrait par conséquent renforcer ses mécanismes institutionnels pertinents afin d'assurer la mise en œuvre intégrale et effective du Document final de Nairobi.

15. **M. Khan** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et exprimant son appui à la déclaration faite

par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que l'ANASE souscrit à l'évaluation du Secrétaire général sur la situation économique mondiale et les difficultés que la communauté internationale devra surmonter pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Il partage également son point de vue selon lequel la nature hautement fragmentée et fluctuante du financement des programmes de l'Organisation exige des mesures d'urgence de la part de l'ensemble du système des Nations Unies. Le système des Nations Unies pour le développement devrait donc redoubler d'efforts pour intégrer les ressources stratégiques et pluriannuelles afin de rehausser la fiabilité et la stabilité du financement. L'ANASE note que, ces dernières années, les contributions globales n'ont pas affiché de croissance réelle et elle demande aux partenaires des pays développés de respecter leur engagement en augmentant le financement au titre des activités opérationnelles de développement et en réduisant le déséquilibre croissant des contributions entre les ressources de base et les autres ressources. Elle réitère également son appel aux pays donateurs afin qu'ils s'acquittent de leur engagement en consacrant 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. L'aide au développement doit être rendue plus efficace et plus efficiente, en particulier au niveau du pays.

16. Le système des Nations Unies doit aussi continuer à améliorer la cohérence et la coordination de son soutien à la coopération Sud-Sud et triangulaire. À cet égard, l'ANASE appuie les programmes pilotes « Unis dans l'action », en particulier le programme mis en œuvre au Viet Nam. De plus, il faudrait donner aux coordonnateurs résidents les moyens de réagir plus efficacement aux problèmes croissants en matière de développement dans chaque contexte national, en tenant compte des priorités régionales. Bien que la coopération Sud-Sud soit très importante, elle ne devrait pas être perçue comme un substitut de la coopération Nord-Sud, mais plutôt comme son complément. En plus de la coopération technique, la coopération Sud-Sud devrait inclure une coopération économique mutuellement avantageuse. L'ANASE confirme à nouveau sa détermination à renforcer et à étendre une telle coopération. Elle lance un appel en faveur d'un soutien international en vue de la prochaine réunion du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui se tiendra en 2012.

17. **M. Hunte** (Antigua-et-Barbuda), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et souscrivant à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare qu'en dépit des appels incessants lancés par la CARICOM, il n'y a eu aucune amélioration notable dans l'allocation de ressources adéquates et prévisibles au titre des activités opérationnelles, en particulier pour le développement. La situation a été exacerbée par un certain nombre de nouvelles difficultés, notamment la crise financière actuelle.

18. Il souligne l'importance de la quantité, de la qualité et de la prévisibilité de l'aide au développement des Nations Unies, de même que la nécessité de respecter les priorités nationales et de renforcer les cadres multilatéraux. L'écart persistant entre les ressources de base et les autres ressources affaiblit le financement multilatéral de l'aide au développement et amoindrit l'efficacité du développement. En plus d'être imprévisibles, les ressources autres que les ressources de base ont pour effet d'accroître les dépenses de fonctionnement et contribuent à l'inefficacité et à la fragmentation du système des Nations Unies. La disparité inquiétante entre les ressources de base et les autres ressources doit donc être corrigée de toute urgence.

19. Pour régler les problèmes des bénéficiaires en matière de développement, les activités opérationnelles de développement devraient systématiquement promouvoir le renforcement des capacités nationales, assurer le transfert de la technologie et accroître le soutien à l'échelle du système. M. Hunte note que l'aide publique au développement n'a jamais atteint les cibles prédéterminées et qu'elle n'a jamais été augmentée de façon appréciable, même pendant les années de forte croissance économique. La coopération Sud-Sud devrait être intégrée soigneusement et stratégiquement aux activités opérationnelles du système des Nations Unies en jouant tout au plus un rôle de complément à la coopération Nord-Sud. Les activités opérationnelles devraient avoir pour principe directeur l'augmentation de l'efficacité et de l'efficacité des programmes des Nations Unies. Toute économie réalisée grâce aux mesures appliquées à l'échelle du système dans le domaine des activités de développement devrait être réaffectée au segment du développement et nulle part ailleurs.

20. **M<sup>me</sup> Tarp** (Danemark), intervenant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), déclare que les activités opérationnelles sont une manifestation très concrète du rôle de l'ONU et qu'elles représentent un apport de ressources important pour les pays en développement (environ 23 milliards de dollars É.-U. en 2010). En dépit des progrès tangibles réalisés, le système des Nations Unies pour le développement demeure complexe et fragmenté. Il est donc de la plus haute importance que l'examen quadriennal complet de 2012 se penche sur l'efficacité et l'efficacité des politiques afin d'assurer la pertinence des activités opérationnelles de développement à l'avenir, tout en prêtant une attention particulière aux conclusions de l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action », de même qu'aux rapports sur les évaluations menées par les pays. En outre, les coordonnateurs résidents doivent disposer de l'autorité et des ressources nécessaires pour diriger et coordonner les équipes de pays. Si l'Organisation des Nations Unies compte jouer un rôle de partenaire fiable et engagé dans la transition des secours au développement dans les pays sortant d'un conflit, sa cohérence et sa capacité d'être « unie dans l'action » seront déterminantes. Si les flux de ressources financières allouées au développement par le système des Nations Unies ont beaucoup augmenté au cours des 10 dernières années, on constate que, depuis peu, ils ont été canalisés principalement sous la forme de ressources autres que des ressources de base. Les ressources de base sont pourtant un élément essentiel des activités opérationnelles et doivent continuer d'être le fondement stable de leur financement. M<sup>me</sup> Tarp en appelle à une stabilité accrue dans l'attribution des ressources financières, demandant instamment aux États de respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

21. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui se tiendra à Busan en novembre, est porteur de grands espoirs. Elle espère qu'il permettra de réaffirmer la pertinence de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les pays nordiques sont également impatients de renforcer leur collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et de promouvoir l'égalité des sexes, de même que les droits et l'autonomisation des femmes dans le monde entier.

22. **M. Stokes** (Australie), prenant la parole au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (groupe CANZ), dit que le système des Nations Unies pour le développement se doit de changer de cap. L'initiative « Unis dans l'action » est la meilleure voie à suivre pour faire en sorte que l'ONU joue un rôle coordonné en aidant les pays à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international. Le groupe CANZ se félicite de la contribution précieuse des projets pilotes entrepris dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », qui ont fourni des enseignements et des innovations en vue de la mise en place d'un système efficace de soutien aux pays bénéficiaires d'un programme. Il attend avec intérêt le rapport sur l'évaluation indépendante des projets pilotes et la conférence « Unis dans l'action », qui se tiendra à Montevideo le mois suivant.

23. Il est essentiel d'améliorer la coordination, sous la direction des coordonnateurs résidents, entre les organismes des Nations Unies au niveau du pays et entre le système des Nations Unies et les gouvernements hôtes. Les gains ainsi réalisés en matière d'efficacité et d'efficacités permettront de rehausser la capacité de l'organe mondial à mobiliser les ressources, de même que son attrait en tant que partenaire. Il engage le système des Nations Unies à revoir les politiques et les règlements relatifs aux ressources humaines pour faire en sorte qu'ils favorisent en conséquence l'avancement professionnel des coordonnateurs résidents et qu'ils leur donnent l'autorité nécessaire, au niveau du pays, pour assurer une direction dynamique en répondant aux priorités nationales.

24. Enfin, M. Stokes encourage le dialogue avec les États Membres sur la nécessité de constituer une masse critique de ressources de base. Ces discussions devraient se dérouler à l'échelon du Conseil d'administration et prendre en compte le mandat et les modèles de fonctionnement particuliers des différents organismes des Nations Unies. Le groupe CANZ est prêt à participer à un examen vraiment constructif de la question des ressources de base dans le contexte des résultats escomptés. Il est essentiel de parvenir à une définition commune de cette masse critique et de son rôle dans l'efficacité des organismes.

25. **M. Piminov** (Fédération de Russie) déclare que les activités opérationnelles de développement doivent être financées d'une façon adéquate et prévisible dans une optique à long terme, principalement grâce à des

contributions volontaires non liées. Le déclin graduel des ressources de base est inquiétant et il faut adopter une approche pragmatique pour établir un équilibre entre celles-ci et les « autres » ressources, notamment les fonds constitués à des fins spéciales. Il faut parvenir à un consensus sur la notion de masse critique des ressources. Les mécanismes novateurs de financement, bien qu'importants, ne peuvent remplacer les modes traditionnels de mobilisation des ressources.

26. Au cours des dernières années, une attention toute particulière a été portée à « l'unité d'action des Nations Unies » et il ne fait aucun doute que la consolidation des efforts des programmes, des fonds et des institutions spécialisées a été utile. L'évolution future de ce principe dépendra en grande partie des résultats de l'analyse des projets pilotes connexes pendant la présente session.

27. Le stade actuel de la réforme des activités opérationnelles devrait aboutir à l'adoption par l'Assemblée générale, en 2012, d'une résolution sur l'examen quadriennal. Les prochaines consultations intergouvernementales seront très importantes à cet égard. Les gouvernements doivent conserver le droit de définir les priorités et les paramètres de leur coopération avec le système des Nations Unies. Sa délégation constate avec satisfaction l'augmentation du volume des contributions aux activités opérationnelles de la part des différents pays dans le contexte d'une coopération Sud-Sud plus dynamique. Elle appuie les approches fondamentales d'une telle coopération, telles que formulées aux conférences de Nairobi et d'Istanbul. M. Piminov se félicite du travail du Corps commun d'inspection dans le cadre de l'examen des accords institutionnels, de même que des recommandations qu'il a formulées à ce sujet.

28. **M. Nagapan** (Malaisie) réaffirme l'importance de la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument vital de coopération internationale pour le développement. En dépit de la forte accélération de la croissance économique dans l'ensemble des pays du Sud, intensifiée par les interactions Sud-Sud, sa délégation s'inquiète de l'inégalité croissante et de la possibilité qu'un grand nombre de pays du Sud n'arrivent pas à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

29. L'une des pierres angulaires de la coopération Sud-Sud est le partage des connaissances spécialisées et des données d'expérience. Dans cette perspective,

son Gouvernement a mis en place un programme national qui a permis jusqu'à maintenant à 138 pays de profiter de la coopération technique avec la Malaisie. En outre, son pays a organisé une série de dialogues annuels couronnés de succès qui ont permis de forger des partenariats intelligents entre les gouvernements et les secteurs privés du Sud. La Malaisie continuera de faire preuve de créativité dans l'élaboration de programmes de coopération Sud-Sud. Elle a instauré un programme de renforcement des capacités pour les États membres de l'Organisation de la coopération islamique et a enseigné aux pays les moins avancés de cette organisation à mieux gérer et à améliorer leur rendement économique, à réduire la pauvreté et à promouvoir la croissance durable en démultipliant les fonds rendus disponibles par la Banque islamique de développement. Les programmes de coopération Sud-Sud devraient attacher plus d'importance à la demande qu'à l'offre, intégrer pleinement le volet de l'évaluation et être davantage axés sur les résultats. La Malaisie devrait également continuer à collaborer avec les autres pays, l'Organisation des Nations Unies et les autres parties prenantes pour exploiter les retombées potentielles de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au plan international d'ici à 2015 et au-delà.

30. **M. Wennubst** (Suisse) attire l'attention sur les défis majeurs inhérents à l'application de la résolution 61/208 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement. Le plus récent examen complet de ces activités a conclu que les programmes et les institutions spécialisées de l'ONU devaient harmoniser leurs pratiques afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience. Cependant, les progrès observés à ce chapitre ont été insuffisants, au Siège comme sur le terrain. Il est donc crucial que les États Membres identifient les obstacles aux améliorations et qu'ils formulent des recommandations plus explicites sur la façon de les surmonter.

31. Il appelle également à des interventions améliorées dans les contextes fragiles ou d'après-crise. Le système des Nations Unies doit être en mesure de nommer les personnes les plus qualifiées et de leur donner les moyens de s'acquitter de leurs fonctions. L'autorité des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires doit être renforcée par rapport à celle des équipes de pays. Il

faut leur accorder le plein accès à toutes les ressources nécessaires. À cet égard, la Suisse est convaincue qu'une meilleure mobilité du personnel d'une agence à l'autre et une plus grande rapidité dans le détachement des fonctionnaires pourraient contribuer à optimiser les ressources humaines existantes et à améliorer la qualité des programmes, notamment dans les contextes de crise et d'après-crise.

32. Reconnaissant que la structure globale du financement n'incite pas suffisamment à améliorer la coordination du système, il déclare qu'en raison du manque de contributions de base, il est nécessaire de déterminer la masse critique requise pour obtenir le rendement optimal de chacun des fonds et des programmes. Il réitère sa demande relative à un dialogue constructif lors des séances du Conseil d'administration de 2012, afin de fixer cette masse critique, à l'occasion du prochain examen quadriennal. Un dialogue transparent et constructif est essentiel pour obtenir des résultats positifs et renforcer les activités opérationnelles.

33. **M. Almeida** (Brésil) insiste sur le rôle crucial joué par les activités opérationnelles dans le soutien aux politiques et aux stratégies nationales des pays en développement au moment où ils s'efforcent d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, malgré le retour de l'instabilité économique mondiale et la volatilité croissante des prix des aliments et de l'énergie. Les activités opérationnelles devraient être axées sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés. La situation actuelle, où les ressources financières tendent à être concentrées de façon disproportionnée dans un nombre limité de pays couverts par des projets, devrait être examinée de toute urgence. En outre, il est important que le système des Nations Unies prenne les moyens pour que les activités opérationnelles atteignent une masse critique dans les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, où vivent plus de 70 % des pauvres du monde.

34. Le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources dans les activités opérationnelles de développement a eu un impact négatif sur la cohérence du système des Nations Unies pour le développement et a ajouté aux coûts administratifs et opérationnels. Il est urgent d'abandonner progressivement la pratique consistant à

subventionner les programmes autres que les programmes de base à l'aide des ressources de base, même si cela implique un examen du mécanisme de recouvrement des coûts.

35. Les contributions totales sont demeurées essentiellement stagnantes en valeur réelle pendant les deux dernières années pour lesquelles des données complètes sont disponibles. La base de financement de plus en plus étendue, y compris les contributions importantes des pays en développement, constitue une évolution positive, mais la prévisibilité et la fiabilité à long terme font toujours défaut aux flux financiers liés aux activités opérationnelles. Sa délégation réitère son appel aux pays donateurs afin qu'ils augmentent les ressources consacrées aux activités opérationnelles dans le contexte du partenariat mondial pour le développement.

36. Le Brésil est de plus en plus actif dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire, partageant ses expériences positives et fournissant une coopération technique selon la perspective d'un pays en développement. M. Almeida est persuadé qu'une telle coopération continuera de prendre de l'ampleur à son propre rythme au cours des prochaines années, mettant en valeur le rôle croissant des pays en développement dans une économie mondiale de plus en plus multipolaire.

37. **M. Rodríguez Hernández** (Cuba) affirme que l'aide au développement de l'ONU est un facteur essentiel de la capacité des pays du Sud à relever les défis qui les attendent. La crise actuelle ne doit donc pas servir de prétexte à l'incapacité des pays développés de s'acquitter de leurs engagements financiers. Les ressources de base sont toujours la pierre angulaire des activités opérationnelles du système et le déséquilibre actuel entre ces ressources et les autres ressources est la raison principale de l'incohérence de ces activités qui, il convient de le rappeler, ont été conçues pour répondre aux besoins des pays en conformité avec leurs propres stratégies de développement.

38. Cuba rejette toute tentative d'assortir l'aide de conditions ou d'usurper le rôle des pays bénéficiaires lorsqu'il s'agit de prendre des décisions quant à leurs priorités et leurs besoins en matière de développement. Le système des Nations Unies sera incapable de contrer les effets de la crise économique et financière s'il n'est pas vraiment responsable devant ses États Membres.

39. **M. Pisarevich** (Biélorus) déclare que les initiatives de soutien au développement doivent être multipliées à l'échelle du pays afin d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international d'ici à 2015. Bien qu'il ne soit pas seul à poursuivre le développement mondial, le système des Nations Unies fournit environ le cinquième de toute l'aide publique au développement, principalement en raison de la croissance des ressources autres que les ressources de base. Celles-ci, de leur côté, diminuent constamment. Cependant, comme les ressources autres que les ressources de base ne sont ni fiables ni prévisibles, les activités opérationnelles du système se ressentent du déséquilibre entre les deux types de ressources.

40. De plus, ces activités devraient être harmonisées avec les stratégies nationales des pays bénéficiaires. Il va de soi que les pays à faible revenu devraient être les premiers à bénéficier de ces ressources, mais les pays à revenu intermédiaire ont également besoin d'un appui, car leur état de développement a une incidence sur les pays à faible revenu. La coopération entre les deux groupes devrait par conséquent être renforcée. Dans cet esprit, sa délégation s'attend à ce que l'examen quadriennal complet de 2012 imprime un nouvel élan au soutien du système des Nations Unies au développement mondial.

41. **M<sup>me</sup> Miranda Rojas** (Pérou) déclare que sa délégation est d'avis que la coopération Sud-Sud est un complément à la coopération Nord-Sud, mais qu'elle ne doit pas s'y substituer. Elle devrait en fait fonctionner en parallèle avec les mécanismes traditionnels, car il y a des limites à son utilité. La crise économique et financière mondiale a eu pour effet immédiat d'amener les pays du Sud à devenir plus étroitement intégrés. En même temps, elle a entraîné une augmentation de la demande en matière de soutien multilatéral au titre de la coopération Sud-Sud et triangulaire, car celle-ci offre un mécanisme novateur pour l'échange d'informations et la mobilisation des ressources nationales pour le développement. Malgré ces progrès, il demeure nécessaire d'améliorer la coordination et d'accroître les ressources financières disponibles. Par conséquent, sa délégation appelle à un soutien multilatéral accru à cette fin. M<sup>me</sup> Miranda Rojas conclut en mettant l'accent sur le rôle catalytique des pays à revenu intermédiaire dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en tant que bénéficiaires et



partenaires, en raison de l'aide publique au développement.

42. **M. Wang** (Chine) dit que l'une des principales préoccupations des pays en développement est d'améliorer l'état des ressources du système des Nations Unies pour le développement, dont la cohérence et l'efficacité sont gravement compromises. La solution réside dans le respect efficace et opportun des engagements des pays développés en matière d'aide publique au développement afin d'aider les pays en développement à relever les défis mondiaux et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Aucun groupe n'est plus vulnérable que celui des pays les moins avancés, car ces pays sont mal équipés pour affronter les difficultés auxquelles ils font face. La communauté internationale doit leur venir en aide, guidée par le Programme d'action d'Istanbul et sous la direction des pays eux-mêmes. Les mesures de soutien devraient être consolidées, les engagements en matière d'aide publique au développement doivent être respectés et le mécanisme de mise en œuvre du Programme d'action doit être solidifié. Les fonctions et les ressources du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devraient également être accrues.

44. Les pays en développement pourraient en général se fournir mutuellement une aide substantielle par le biais de la coopération Sud-Sud. Celle-ci complète avantageusement la coopération Nord-Sud. D'importants progrès ont été réalisés à cet égard au cours des dernières années dans les domaines économique et technique. À cet égard, il fait l'éloge du travail du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations unies pour le développement. Le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir un soutien stratégique et financier à une telle coopération et explorer de nouveaux moyens pour la mettre en œuvre. Pour sa part, son gouvernement est prêt à contribuer à l'élargissement de la coopération Sud-Sud et triangulaire, afin que les pays en développement puissent atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement.

45. **M. Bame** (Éthiopie) affirme que le financement opportun et prévisible des activités de développement par le système des Nations Unies est de la plus haute

importance, car il permettrait aux pays bénéficiaires du programme d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus. C'est pourquoi sa délégation se félicite de l'élargissement récent de la base de financement des activités opérationnelles et de l'augmentation considérable des contributions des pays en développement. Cependant, le déséquilibre croissant entre le financement des ressources de base et des autres ressources est source d'incohérence dans le système de développement, ce qui risque, si rien n'est fait, de déformer et même de perturber les programmes de pays. Si les partenaires de développement maintiennent leur engagement envers un système efficace de financement opérant dans un cadre pluriannuel de financement, des progrès importants pourront être réalisés au titre de la prévisibilité, de la fiabilité et de la stabilité des flux financiers.

46. En tant que principal bénéficiaire de l'appui des Nations Unies au développement, l'Éthiopie se félicite de l'initiative « Unis dans l'action », qui contribue à améliorer l'efficacité de l'ensemble du système sur le développement du pays grâce à une mobilisation plus rationnelle des ressources. Elle attend avec impatience la Conférence intergouvernementale de haut niveau sur la question, qui se tiendra à Montevideo en novembre, comme une occasion de puiser à même l'expérience des autres pays pilotes.

47. **M. Islam** (Bangladesh) affirme que la capacité de l'Organisation des Nations Unies à respecter ses promesses en matière de développement a souvent été remise en question. L'ONU devrait rester centrée sur la satisfaction des besoins des États Membres sur la base de l'appropriation et de la stratégie nationales et prendre ses distances avec la conditionnalité sous couvert d'ajustement structurel.

48. En versant l'aide au développement, les fonds et programmes de l'ONU devraient respecter l'appropriation nationale et les priorités définies par les pays, conformément au Programme d'action d'Accra. Une situation financière saine, des ressources humaines et structurelles suffisantes et des activités transparentes sont essentielles à cette fin. La pénurie de ressources de base est en fait une autre forme de conditionnalité. Tant que le niveau de ses propres ressources de base ne sera pas supérieur à celui de ses autres ressources, l'ONU sera incapable d'agir en toute indépendance pour satisfaire les besoins de ses États Membres.

49. Bien que son Gouvernement ait pris des mesures de grande envergure pour favoriser le développement par le biais de partenariats public-privé, ceux-ci ont souvent piétiné en raison de l'incapacité des partenaires à consolider l'esprit d'appropriation et de maîtrise nationale des projets de développement. M. Islam engage donc l'ONU à aider à instaurer la confiance entre les partenaires et à servir de médiatrice dans leurs activités de développement.

50. L'appropriation nationale des projets demeure l'essence des activités de l'ONU. Les partenaires du développement devraient par conséquent prendre l'initiative et aider les pays en développement, en particulier les moins avancés, à stimuler leur capacité nationale de façon à ce qu'ils soient en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

51. **M<sup>me</sup> Yoo Hyeran** (République de Corée) note que les activités de développement des Nations Unies, après avoir connu un déclin en 2009, se sont redressées plus rapidement que toute l'aide publique au développement et tous les flux d'aide multilatérale, mais que les principales inquiétudes persistent et s'amplifient au sujet du financement du développement, en particulier en ce qui concerne le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources. La prévisibilité et la stabilité des ressources de base pourraient être plus problématiques que le niveau de financement en raison de l'incertitude économique prolongée dans un grand nombre de pays donateurs traditionnels, des fluctuations des taux de change et du nombre réduit de contributions pluriannuelles.

52. Citant en exemple la contribution de 90 millions de dollars des États-Unis fournie par son gouvernement au titre des activités opérationnelles en 2010, elle rappelle que l'ONU est toujours un partenaire de développement important pour la République de Corée. Son pays a également intensifié ses efforts pour augmenter ses contributions thématiques aux entités des Nations Unies, dans le plein respect de leurs mandats, de leurs priorités et de leurs modalités de fonctionnement. Ainsi, un fonds d'affectation spéciale a été créé en 2010 pour aider à soutenir les initiatives du PNUD en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le soutien pluriannuel de la République de Corée à l'initiative d'aide alimentaire aux nouveaux villages du Programme alimentaire mondial est un exemple récent

de l'engagement à long terme du pays envers les organismes des Nations Unies.

53. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont deux des plus importantes méthodes permettant de faire face aux crises et d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, la République de Corée se réjouit à l'avance d'accueillir le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui se tiendra prochainement à Busan.

54. **M. Nakonechnyi** (Ukraine) fait l'éloge de l'approche « Unis dans l'action », qui s'est révélée efficace pour la mise en œuvre de la politique de développement, de même que des efforts déployés par l'Organisation pour développer la coopération technique et le financement dans le but d'accroître l'efficacité, la productivité et la durabilité des activités opérationnelles. Sa délégation se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'harmonisation des pratiques opérationnelles, en particulier des diverses initiatives en cours dans le domaine des achats, de même que des approches harmonisées en matière de gestion financière. Cependant, il faut faire davantage pour financer les activités opérationnelles de développement, inverser le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources et faire en sorte que les flux de financement soient plus prévisibles, plus fiables et plus stables.

55. Les fonds et programmes des Nations Unies ont fourni un appui précieux aux efforts ukrainiens en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au plan international. Avec l'aide du PNUD, l'Ukraine a été en mesure de mettre en œuvre des programmes visant à réduire les inégalités, assurer une croissance axée sur la dimension sociale, protéger l'environnement et lutter contre le VIH/sida. Le PNUD a également collaboré avec les scientifiques ukrainiens et contribué à la rédaction du Rapport national de l'Ukraine sur le développement humain. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont également fourni un soutien considérable. Ces trois organismes ont apporté une contribution fructueuse à l'élaboration du nouveau document de programme de l'Ukraine. En effet, celui-ci est désormais parfaitement harmonisé avec les programmes nationaux.

56. **M. Lukwiya** (Ouganda) dit que la crédibilité et l'efficacité de l'aide au développement des Nations Unies reposent sur sa pertinence du point de vue des besoins des pays en développement et des politiques et stratégies nationales. Le financement suffisant et prévisible des activités opérationnelles des Nations Unies est toujours une exigence essentielle. Il est encourageant de constater que les contributions des pays en développement ont augmenté de 75 % en valeur réelle entre 2005 et 2009, mais le déséquilibre croissant entre les ressources de base et les autres ressources (à usage restreint) continue d'être préoccupant. Les mécanismes de financement commun comme les fonds thématiques et les fonds auxquels contribuent de multiples donateurs, y compris les fonds de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », devraient jouer un rôle croissant dans le financement global des activités opérationnelles de développement. Par ailleurs, il faudrait faire le bilan de la gestion et du rapport coût-efficacité des relations de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies.

57. Il est décevant de constater que les réseaux intégrés de financement stratégique et multilatéral adoptés par les entités du système des Nations Unies pour le développement n'ont pas beaucoup augmenté la prévisibilité des flux de ressources. Cependant, l'examen quadriennal complet devrait être une occasion de dégager des lignes directrices claires favorables au progrès. L'Ouganda se félicite des initiatives en faveur de partenariats et de dialogues plus ouverts, reposant sur la participation des pays en développement, qui ont abouti à la formulation de principes d'encadrement de la coopération Sud-Sud. L'impact des investissements étrangers directs Sud-Sud est particulièrement important pour les pays en développement les plus pauvres. M. Lukwiya appelle donc la communauté internationale à étudier des moyens d'élargir la coopération Sud-Sud dans les domaines stratégiques, en même temps que la coopération triangulaire des pays développés.

58. **M. Loulichki** (Maroc) affirme que la coopération Sud-Sud est d'une importance cruciale pour la coopération internationale pour le développement, surtout dans le contexte de la crise financière et de l'insécurité énergétique et financière actuelles. La coopération Sud-Sud connaît en effet un élan sans précédent, dit-il, en notant qu'en 2030, elle représentera 57 % du produit intérieur brut mondial. À

cet égard, l'ONU doit jouer un rôle plus significatif en accompagnant les processus d'intégration régionale et sous-régionale et de coopération interrégionale. En même temps, l'organe mondial est appelé à contribuer, aux côtés des fournisseurs d'aide, à une meilleure répartition des effets de la coopération Sud-Sud, en remédiant aux disparités qui ont cours dans l'ensemble des pays du Sud.

59. Le développement humain constitue un axe principal de la coopération Sud-Sud et triangulaire et cette approche est en parfaite harmonie avec l'initiative nationale de développement humain lancée par le Maroc lui-même en 2005. Le renforcement des capacités occupe également une place de choix dans les activités d'assistance du Maroc. En effet, son gouvernement a triplé en cinq ans le nombre d'étudiants étrangers sur son sol. Ceux-ci proviennent de 42 pays africains. Dans le cadre de la coopération triangulaire et grâce au soutien des donateurs bilatéraux et de certains organismes de développement des Nations Unies, le Maroc a pu élaborer des projets de coopération en faveur de ses partenaires africains, notamment les pays les moins avancés. Ainsi, en juillet 2011, il a signé une alliance stratégique avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

60. Enfin, il note que son pays accorde une importance cruciale à la coopération décentralisée, centrée sur l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques dans les domaines de la décentralisation et de la planification locale entre les pays du Sud.

61. **M<sup>me</sup> Mutelo** (Namibie) se dit préoccupée du fait que, depuis 2008, il n'y a pas eu de réelle croissance des contributions au titre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Celles-ci ne comptent en effet que pour environ 18 % de l'aide au développement totale en excluant l'allégement de la dette. En même temps, l'aide humanitaire a diminué, en dépit d'une augmentation alarmante du nombre de catastrophes. Sa délégation partage également les préoccupations exprimées au sujet de la prévalence accrue des ressources autres que les ressources de base, au détriment de ces dernières, en particulier en raison des restrictions auxquelles est assujettie leur utilisation. Il faudrait également augmenter les ressources de base, dont une part plus importante est canalisée vers des activités de

programme ayant un caractère plus mondial et interrégional.

62. La Namibie demande des mesures permettant d'attirer des ressources de base et des ressources non réservées au titre des activités opérationnelles. M<sup>me</sup> Mutelo attire l'attention sur la nécessité d'un examen des incidences du déséquilibre existant entre le financement des ressources de base et celui des autres ressources, de même que son effet de distorsion sur les priorités de programme dûment établies. Sa délégation attend avec impatience l'examen quadriennal complet de 2012 et la mise en œuvre de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système. Enfin, elle demande aux partenaires de développement de faire en sorte que le financement des ressources de base des activités opérationnelles soit plus prévisible, plus fiable et plus stable, afin de permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement et d'améliorer la qualité de vie de leur population.

*La séance est levée à 13 heures.*